

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Rev P. J. Charlebois

No 24, 2me année .

J. M. J.

12 Juin 1892

LA FAMILLE

Publication hebdomadaire — de simple lecture —
destinée à la famille

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

Directeur

Auquel doivent être adressées toutes communications
relatives à la revue et tous chèques et mandats-postes.

—:o:o:—

SOMMAIRE

Le commandement, chez la mère de

famille.

F. A. BAILLAIRGÉ, ptre

Les Acadiens : notes historiques

G. F. BAILLAIRGÉ.

A Rome : Par ci, Par là

J. B. PROULX, ptre

La Seconde Mère

H. G.

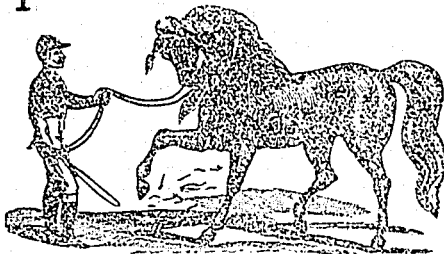
Prix de l'abonnement : \$1.00 par an

Les abonnements datent du 1er Janvier

UN NUMERO, 2 CENTIMS

ON S'ABONNE A JOLIETTE P. Q. CANADA.

Spécifique du Professeur VINK



REMEDE PAR EXCELLENCE CONTRE LA TOUX, la GOURME, l'ÉPIZOOTIE chez le cheval

Employé depuis plus de 25 ans aux États-Unis et au Canada avec un immense succès.

Lors des ravages de l'Épizootie en 1872, nombre de chevaux n'échappèrent au terrible fléau que grâce au SPÉCIFIQUE DE VINK. Ceux qui furent atteints, les chevaux auxquels on administra le SPÉCIFIQUE recouvrèrent une santé parfaite, ne conservant aucun reliquat de la maladie.

Le SPÉCIFIQUE DE VINK est aussi reconnu comme la meilleure préparation que l'on puisse employer pour purifier le sang des Chevaux et des Bestiaux. Sous son influence l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Des témoignages nombreux de VÉTÉRINAIRES et autres, attestent la haute valeur du SPÉCIFIQUE DE VINK, dont la réputation maintenant est à l'abri de toute atteinte.

En vente chez tous les Pharmaciens et Marchands.

PRIX : 75 Cts LE GROS PAQUET,

LA FAMILLE

REVUE HEBDOMADAIRE

L'abonnement, qui est d'une piastre (\$1.00) par an, date du 1er janvier. S'adresser, pour tout ce qui concerne la revue, à F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre, à Joliette, P. Q., Canada.

MÈRES, CONSERVEZ VOTRE AUTORITE

II

LE COMMANDEMENT

Le conseil assez souvent ne suffit point.

Certaines natures revêches ont besoin, pour céder, de se trouver en face d'une autorité agrandie.

L'autorité agrandie, c'est celle qui donne des ordres, c'est celle qui *commande*.

L'enfant qui n'écoute pas un conseil ne blesse point l'obéissance. Celui qui ne se rend pas à un ordre, blesse directement cette vertu et commet un péché, généralement véniel.

La mère doit instruire l'enfant de cette faute, et au jour de la confession, elle fera bien de dire à ses enfants : " rappelez-vous telle et telle désobéissance que vous avez faite, confessez-vous de ces désobéissances."

Mères chrétiennes, demandez souvent à Dieu la sagesse qui apprend à discerner, selon les circonstances, quand il faut user du conseil, quand il faut user du commandement.

F. A. BAILLAIRGÉ, ptre.

LES ACADIENS

(Notes historiques.)

§ 1

LES ACADIENS DE LA NOUVELLE-ECOSSE (1),

Saisis par Trahison, Spoliés et Déportés,

1755.

En 1755, sous le règne de George II, quarante-deux ans après la cession de l'Acadie à l'Angleterre et pendant que ce royaume était en paix avec la France, le colonel Lawrence, alors lieutenant-gouverneur anglais de la Nouvelle-Ecosse, et son Conseil, jaloux de l'établissement d'un port fortifié à Louisbourg et craignant que les Acadiens ne fissent, tôt ou tard, une tentative de rétablir le régime français, résolurent leur anéantissement.

Ils formèrent donc, de concert avec le général Murray, le complot de s'emparer de leurs personnes et de leurs troupeaux, de détruire leurs maisons, leurs granges et leurs récoltes, de confisquer leurs terres et de les déporter à des localités si éloignées qu'ils pourraient difficilement en revenir.

Ce complot odieux, l'œuvre du gouvernement provincial, fût tramé et ensuite exécuté, nous disent certains historiens, à l'insu du gouvernement impérial (2). On eut recours à la trahison, pour en assurer l'accomplissement.

(1) Le total de la population acadienne, dans la presqu'île de l'Acadie (Nouvelle-Ecosse), en 1748 et 1749, était, suivant les autorités anglaises, de 12,500 et suivant les archives françaises, d'environ 15,475 âmes.

Les Acadiens étaient évalués à 16,000, par M. Pabbé de l'Île-Dieu, dans un mémoire au gouvernement français, en 1755. (Rameau pp. 62. 134).

(2) Le Rév. F. X. Cormier, un Acadien, dans un sermon qu'il fit le jour de l'Assomption, à Bouctouche, N.-B., 15 août 1883, nous dit : — L'Angleterre avait juré la perte de l'Acadie et elle trouva dans ses soldats et ses ministres, de dévoués suppôts, dans son œuvre d'extermination. Lawrence et Murray avaient mis la dernière main à leur criminel projet de proscription ; l'édit était prononcé....

Les Acadiens reçurent l'ordre de se réunir, à une heure donnée, dans les localités qu'ils habitaient, le 5 septembre 1755, pour entendre une communication importante du gouverneur, communication dont on leur cacha soigneusement la nature.

Les Français de Port-Royal, de Beau-Bassin et des environs, refusèrent d'obéir à cet ordre arbitraire et se réfugièrent au nombre d'environ deux mille deux-cents à Shédiac et à l'Île Saint-Jean, et de mille à l'Île-Royale.

Quelques-uns se réfugièrent dans les bois ou chez les sauvages et furent ensuite forcés, par la faim et la misère, de retourner à leurs établissements où on les fit prisonniers.

D'autres allèrent se fixer aux Îles-de-la-Madeleine (1), à la Baie des Chaleurs et le long du fleuve en montant à Québec, d'autres au Labrador (2), et même à Terre-Neuve (3).

À Beau-Bassin, les soldats envoyés pour se saisir des Acadiens, brûlèrent leur église et 253 de leurs maisons, ainsi qu'une grande quantité de blé et de lin.

Dans le district des Mines (4), le plus riche et le plus peuplé, la population entière répondit à l'appel du gouverneur et fut cernée par des troupes secrètement disposées, à cet effet (5).

On leur signifiâ qu'ils étaient prisonniers de guerre, que tous leurs biens meubles et immeubles étaient confisqués au nom du roi, sauf l'argent et leurs effets personnels et que le 10 septembre ils seraient tous embarqués sur des vaisseaux, pour être déportés aux colonies anglaises.

Dans ce district, nous dit Rameau (p. 45), on fit 4,000 prisonniers ; on y brûla 400 maisons et 500 étables ; et l'on y prit

(1) En 1857 on comptait 3,000 Acadiens aux Îles-de-la-Madeleine.

(2) En 1857 on comptait 900 Acadiens au Labrador.

(3) En 1857 on comptait 1,000 Acadiens à Terre-Neuve ; ils étaient établis principalement à la Baie Saint-Georges, dans la partie sud-ouest de l'île.

(4) Aujourd'hui les comtés d'Annapolis, King, Hants, Cumberland et Colchester.

(5) Ces troupes venaient surtout de Boston et de Massachusetts où se trouvaient les principaux instigateurs de cette trahison infâme et de la déportation barbare et criminelle qui se fit ensuite.

2,000 bœufs, 3,000 vaches, 5,000 veaux, 600 chevaux, 12,000 moutons et 800 cochous.

Le nombre total d'Acadiens surpris et faits prisonniers, le 5 septembre 1755, fut de cinq à six mille. A ce nombre, il faut ajouter un millier de prisonniers enlevés plus tard à Port-Royal. (*Rameau p. 144*).

L'embarquement eut lieu, le 10 septembre, au son des tambours ; les soldats chassant les Acadiens devant eux comme autant d'esclaves, et les forçant, avec leurs sabres, leurs fusils et leurs baïonnettes, à s'embarquer à bord de la flottille qui les attendait.

Les chefs de famille, en plusieurs cas, furent séparés les uns des autres et de leurs enfants ; on les entassa, pêle-mêle, sans égard à l'âge et au sexe, dans les cales de vieilles goélettes qui avaient été louées de l'agence Aphorp et Hancock de Boston, et sur d'autres vaisseaux, puis on les dirigea sur diverses parties du continent.

Pendant le trajet, qui dura de un à deux mois ou plus, on estime qu'il en mourut près de mille dont les corps furent lancés à la mer.

Les Acadiens d'un des vaisseaux s'en emparèrent, et firent voile pour Saint-Jean du Nouveau-Brunswick où M. de Bois-hébert, le commandant, les prit sous sa protection.

Les autres vaisseaux se rendirent à destination, avec leurs prisonniers.

Ceux qui survécurent aux souffrances de leur long et pénible voyage sur mer, furent débarqués, sans aucune ressource, pendant une des plus rigoureuses saisons de l'année, parmi une population hostile qui refusait de les laisser débarquer ou de les garder, à moins d'être assurés que le gouvernement pourvoierait à leur entretien.

On en fit débarquer, 1,000 au Massachusetts, 450 en Pennsylvanie, 1,200 au Maryland, 1,500 en Virginie et 2,000 dans la Caroline du Sud.

A Philadelphie, en Pennsylvanie, les citoyens proposèrent de vendre ceux que l'on y avait débarqués, comme esclaves ; ce

projet n'eut pas de suite, les Acadiens s'y étant opposés avec une énergique indignation.

Les 1,500 envoyés à la Virginie furent ensuite transportés en Angleterre et dispersés dans quatre villes :— Liverpool, Southampton, Penryn et Bristol, ports de mer dans la partie sud et ouest de l'île.

En 1764, on expédia, à Saint Domingue, 418 des Acadiens que l'on avait déportés à la ville de New-York.

Dans la Caroline du Sud, 900 des 2,000 furent forcés de reprendre la mer, à bord de deux vieux vaisseaux. On prétend qu'ils se réfugièrent d'abord à la Virginie d'où ils furent repoussés ; ils furent obligés, en revenant, d'abandonner un de leurs vaisseaux et d'interrompre leur voyage, pendant deux mois, pour réparer l'autre ; ils reprirent enfin leur route et réussirent à retourner en Acadie, à la rivière Saint-Jean (N.-B.) où plusieurs de leurs compatriotes étaient établis.

Quelques-uns de ceux qui étaient restés en Caroline, se rendirent en Georgie et dans la Louisiane.

§ 2

ACADIENS DE L'ILE-ROYALE (CAP-BRETON).

Prise de Louisbourg et déportation des prisonniers

1756-1758

En mai 1756, le gouvernement français déclara la guerre à l'Angleterre ; c'est ce qui fut appelée la guerre de Sept Ans.

Louisbourg fut assiégé par les Anglais qui s'en emparèrent, le 26 juillet 1758, après un siège de 50 jours, avec une flotte de 151 vaisseaux et une armée de 14,000 hommes, sous l'amiral Boscawen et les généraux Amherst, Whitmore et Wolfe.

Pas moins de 3,000 prisonniers de guerre furent envoyés en Angleterre et de là en France.

La chute de Louisbourg entraîna la cession de toute l'île-

Royale où il y avait 27,000 Français et 600 bateaux occupés aux pêcheries.

§ 3

ACADIENS DE L'ILE SAINT-JEAN (PRINCE EDOUARD),

Expulsés et dépossédés,

1758.

Après la prise de Louisbourg, lord Rollo fut envoyé, la même année, à l'Île Saint-Jean où plus de 4,000 Acadiens étaient établis.

Quoique tous missent bas les armes, ils furent ensuite chassés de l'île et leurs propriétés furent confisquées.

Plusieurs d'entre eux traversèrent au Nouveau-Brunswick, et aux Îles-de-la-Madeleine qui sont aujourd'hui peuplées par plusieurs milliers de leurs descendants : j'ai eu occasion en 1884, de visiter plusieurs des paroisses qu'ils habitent, pendant une excursion que je fis pour examiner les travaux exécutés, et projetés par le gouvernement, pour augmenter la sûreté des havres, dans ces parages. Cette race vigoureuse vivra !

§ 4

QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Capitulation 1759-1760

Les Anglais attaquèrent ensuite Québec qui capitula, le 13 septembre 1759, et Montréal qui se rendit le 8 septembre 1760.

§ 5

CESSION DE LA NOUVELLE-FRANCE A L'ANGLETERRE,

1763.

La fameuse guerre de Sept Ans, commencée par Louis XV en 1756, se termina par le traité de Paris, du 10 février 1763.

Toutes les possessions françaises, moins les Iles Saint-Pierre et Miquelon, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, furent définitivement cédées à l'Angleterre (1).

Les Acadiens eurent alors à subir une nouvelle proscription.

§ 6

ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK,

Dépossédés de leurs propriétés,

1783.

En 1783, deux mille Acadiens ou plus, établis dans la vallée de la rivière Saint-Jean, furent dépossédés de leurs propriétés ; cette spoliation fut faite au bénéfice des *United Empire Loyalists* qui s'établirent au Nouveau-Brunswick (2).

On les nommait Loyalistes parce qu'ils étaient restés fidèles à la couronne britannique, pendant la révolte des colonies anglaises, (aujourd'hui les États-Unis) de l'Amérique du Nord contre leur métropole, 1773-1783.

Malgré tout cela, on trouve actuellement un très grand nombre d'Acadiens, et, parmi eux, plusieurs de la famille Girouard, dans le Nouveau-Brunswick.

Il y avait assez de terres dans la province pour récompenser les Loyalistes, sans enlever aux Acadiens celles où ils

(1) Le Canada, qui comprend aujourd'hui l'Acadie (Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick), et l'Île Saint-Jean (Île du Prince-Édouard) avec le reste du pays, au nord-ouest, jusqu'à l'Océan Pacifique, couvre une superficie de 3,458,000 milles anglais, presque autant que toute l'Europe dont la superficie est de 3,800,000, ce qui ne forme que 342,000 milles de plus.

(2) Plus de 40,000 s'établirent au Canada, dont : 10,000 dans la province de Québec, 15,000 dans la Nouvelle-Ecosse, 5,000 dans le Nouveau-Brunswick et 10,000 dans Ontario.

Le gouvernement leur accorda de 200 à 1,200 acres de terre, par famille, avec instruments aratoires, nourriture et vêtements, pendant deux ans.

Si la France en eut fait autant pour les Acadiens et les Canadiens, ou même si elle ne leur eût accordé que le quart de ces secours, aurait-elle à déplorer aujourd'hui la perte d'un continent ?

étaient établis ; mais peu importe, il fallait les chasser du pays, à tout prix, même au prix de l'honneur de l'humanité et de la justice.

§ 7

TOTALITE ET RÉSULTAT DES EXPULSIONS.

De 1755 à 1783, le nombre total d'Acadiens qui furent dépossédés de leurs propriétés, expulsés ou déportés, s'éleva donc à plus de 16,000. (1)

En 1859, malgré toutes les persécutions et les déportations, le nombre total d'Acadiens, dans la Nouvelle-Ecosse, s'élevait, dit Rameau, de 20 à 25,000 âmes. (R. p. 52.)

G. F. BAILLAIRGÉ.

(1) Voir le chapitre sur l'Acadie, l'Île-Royale, le Port-Royal, l'Île Saint-Jean, et l'expulsion des Acadiens, dans *Le Canada, de l'Atlantique au Pacifique*, de 1604 à 1890, pp. 70 à 79, publié par l'auteur à Ouawa, en 1890.

A ROME : PAR ÇI, PAR LA

CHAPITRE TREIZIÈME.

Samedi, 14 juin.— A huit heures, j'étais à l'imprimerie, à 9, chez Mgr Labelle. Je revins dîner au Collège Canadien, et de là je suis allé avec M. Cousineau faire la visite du magasin de tableaux. J'en ai acheté 16, pas très grands, pas tous des chefs-d'œuvre, mais ils me coûtent si peu cher. J'y retournerai lundi, pour contempler mon emplette. Pour aujourd'hui j'ai fait mettre de côté :

1o L'annonciation—2o La naissance de Jésus,—3o Le rêve de St-Joseph,—4o Ste Famille dans le désert—5o Jésus au milieu des docteurs—6o Jésus soigné par sa mère,—7o Jésus travaillant avec Joseph,—8o Adoration des mages,—9o Une scène de la sainte famille,—10o Jésus apparaissant à Made-

leine,— 11o Jésus apparaissant à St-Thomas,— 12 Assomption de Marie,— 13o St-Jean Baptiste enfant,— 14o St-Jean Baptiste prêchant dans le désert,— 15 St-Augustin,— 16o St St-Charles Borromée.

Comme vous le voyez, douze sujets se rapportent à la vie de Jésus ou de Marie, j'espère en trouver encore pour me faire une collection complète dans ce genre.

Je fais copier le médaillon de St-Lin à St-Paul, où le buste à 4 pieds de haut ; je le fais copier de grandeur naturelle. C'est le seul tableau de St-Lin qui existe dans tout Rome. Je vais retourner avec des richesses. Reste à savoir comment je m'arrangerai avec les douanes françaises, américaines et canadiennes.

Pour faciliter la lecture du journal *Anatolè* j'ai acheté un petit dictionnaire grec moderne français ; mais il y a bien peu de différence entre le grec moderne écrit et le grec classique ; cependant les mots ont subi assez souvent des nuances de signification dont ce petit dictionnaire nous donnera immédiatement le secret.

Mgr Labelle vient de télégraphier à M. Mercier une lettre latine destinée à faire du train dans vos journaux. Nous avons un temps splendide, pas trop chaud, avec des nuits plus fraîches que vos nuits de juin. Cependant on dit ici que c'est exceptionnel, et que si je jugeais de toutes les années par celle-ci, je courrais risque de me faire attrapper. Gardons-nous de généraliser, c'est le moyen de toujours être à côté du vrai.

Dimanche 15 juin. — J'ai passé la journée à la maison travaillant à mon cinquième mémoire, afin de l'entrer à l'imprimerie, aussitôt que le quatrième en sortira. Celui-là n'est pas aussi long que celui-ci. J'imprime avec un cœur placide ; puisque toutes mes réponses sont données, sinon livrées, de *manu ad manum*.

Mais tout de même, mes mémoires et mes lettres se rendraient devant Sa Sainteté. Maintenant que mes affaires sont finies, je me suis dit : Voyons le Saint-Père. Comme j'ai été raisonnable, on ne m'a pas fait attendre longtemps. J'ai de-

mandé mon audience samedi, et aujourd'hui dimanche, je reçois avis que le Pape me recevra demain lundi à 9½ heures a. m. Voici la lettre : " Si previene il Curato G. Batista Proulx che Sua Santita si degnera Ammetterlo all'Udienza lunedì 16 giugno 1890 ore 9½ ante. Il maestro di Camera di S. S. Della Volpe. On prévient le curé J. Baptiste Proulx que Sa Sainteté daignera l'admettre à l'audience lundi 16 juin 1890, à 9½ heures avant midi. Le maître de chambre de Sa Sainteté. F. Della Volpe." Bonsoir ! je jette ma lettre à la poste. La prochaine vous parlera du pape et de ma visite belle et bonne.

Lundi, 16 juin.—Donc j'ai vu le pape. Ce matin à 8 heures, je me mis en route, avec une voiture à deux chevaux. On ne fait pas le *gros*, tous les jours. Je passai d'abord par l'imprimerie, pour y déposer mes épreuves ; puis j'allai prendre Mgr Labelle. Dans ma lettre j'avais demandé d'avoir mon audience pour le même jour que lui, si c'était possible ; je voulais profiter de l'autorité que lui donne dans le monde officiel son titre de sous-ministre, pour lui faire dire des choses que je ne pouvais dire moi-même. Nous traversons Rome le trot, Mgr Labelle en *full dress*, voiture découverte. Nous passons les corps de gardes, montons des escaliers, traversons des salles ; partout on présente les armes. Je n'en étais fier aucunement, car je savais que ces horreurs s'adressaient au violet de Mgr Labelle. Un premier secrétaire prend nos billets et nous introduit dans une salle, où nous admirons les gobelins, qui sont superbes ; des gens d'armes partout, galonnés sur toutes les coutures. A 9½ un majordome vint nous dire ; " Monseigneur, passez dans le cabinet privé du pape ; pour vous, Monsieur, Sa Sainteté vous recevra dans la salle du trône." Dix minutes après le Pape arrive. Je fais trois génuflexions, et je tombe à ses pieds. " Saint Père, je viens vous remercier de ce que vous avez fait, entre autres choses, dans ces derniers temps, pour l'Université à Montréal, et vous demander de la bénir.—Oui, j'ai voulu satisfaire à la fois les droits de Québec et les aspirations de Montréal... Pensez-vous que maintenant,

la paix soit solide?— Elle le deviendra, si le décret *Jam Dudum* est appliqué franchement et dans ses dernières conséquences.— Mais j'attends bien qu'il le soit. Le pape ne fait pas des décrets pour qu'ils restent lettre morte. Êtes-vous content de votre séjour à Rome?— Parfaitement, Saint Père, et je pars satisfait.—Alors il faudra revenir encore. J'aime les canadiens, j'aime les hommes modérés. Et qui voulez-vous que je bénisse.—Saint Père, ma mère...— Ah! votre mère vit encore, je la bénis.—Ma paroisse...—C'est vrai, vous avez une paroisse. Est-elle bonne votre paroisse.— Saint Père, elle a beaucoup de foi. Elle compte 1600 communicants, et l'année dernière, j'ai distribué plus de 10,000 communions. — C'est bien, c'est bien; si elle communique, elle deviendra encore meilleure. Dites à vos paroissiens que le Pape les bénit.—Saint Père..." Je sortis de ma poche une longue liste, il y jeta un coup d'œil. "C'est bien, dit-il, je bénis tous ceux qui sont sur cette liste, que Dieu leur donne vie méritoire et fin heureuse."

Puis il fut question de quelques affaires, que je dois tenir secrètes; enfin il se leva, me mit la main sur la tête, me bénit encore, et sortit d'un pas ferme, plus ferme que sa démarche ordinaire à l'autel. Sa figure avait un air de santé que je ne lui avais pas encore vu, et son sourire était rayonnant. J'étais heureux d'avoir eu une audience seule, en dehors d'un pèlerinage, quelque chose à mon goût. Je restai longtemps silencieux, immobile, comme embaumé du parfum de ses paroles.

Nous passâmes par chez le Cardinal Rampolla, il était absent, nous laissâmes nos cartes. Mgr Labelle vint me reconduire jusque chez moi, où il fuma un cigare et ne partit qu'à midi, enchanté.

J. B. PROULX, ptre.

LA SECONDE MERE

III

— Pas du tout ! répondit-il en souriant aussi. Tout le monde est d'accord pour chanter vos louanges. Ma belle-mère surtout !

— Ah ! c'est très bien de sa part ! Je lui en sais beaucoup de gré, je vous assure ; c'est une femme accomplie, d'ailleurs, m'a-t-on dit.

— Oui ; mais elle garde Yveline, avec des arguments auxquels il n'y a rien à répondre.

— Fort bien, répliqua Odile, en inclinant gravement la tête. Et votre mère garde Edme ?

— Certainement ; et quand ils seront, l'un au lycée, l'autre au couvent, ces dames viendront s'établir à Paris, pour les faire sortir les jours de congé.

— Parfait ! Et cela vous inquiète ?

Il ne sut que répondre, tant elle avait l'air assuré dans sa gravité souriante. Ils parlèrent d'autre chose, pendant qu'elle le faisait manger. Bouchée par bouchée, elle lui préparait, sur une assiette, quelque chose qu'il acceptait sans y prendre garde ; elle lui avait versé quelques gouttes d'un vin généreux ; il se sentait revivre dans cette atmosphère de bien-être moral et physique.

— Odile, dit-il tout à coup, en repoussant la tasse de thé qu'il venait de vider, est ce bien vrai que vous allez être ma femme et que nous ne nous quitterons plus ?

— S'il plaît à Dieu ! répondit-elle de toute son âme, nous ne nous quitterons plus qu'au seuil de la vie, et encore pas pour longtemps, mon cher Richard !

— Je ne pourrais plus supporter de vous perdre, fit-il en l'enveloppant de son beau regard, redevenu vaillant. Alors, quand nous marions-nous ?

— Dans un mois, si vous voulez.

— Dans un mois, soit.

Il se leva ; c'était un autre homme que celui qui était entré une heure auparavant, si triste et si fatigué.

— Et puis, vous savez, dit-il, nous avons Jaffé pour nous !

Elle le précédait dans le salon, portant une tasse de thé à sa cousine, qui venait de fermer son livre.

— Jaffé ? Jaffé est pour nous, ? fit Odile en riant. Oh ! alors nous avons partie gagnée !

— Jaffé est pour nous, mais à condition que vous serez très bonne. Sans cela, dit-il, ce serait un grand malheur !

Ils se prirent à rire tous les deux, comme des gamins. Puis, soudain, les nerfs de Brice se détendirent, et il eut envie de pleurer.

— C'est cruel, voyez-vous, dit-il très bas, d'adorer ses enfants et d'en être privé... Je sais bien que vous avez confiance, vous... mais moi, j'ai peur...

— De quoi ?

— Qu'on ne leur apprenne à vous haïr !

Le visage d'Odile se contracta légèrement, mais elle ne parut point troublée.

— Cela n'aurait rien d'étonnant, dit-elle ; mais, même de cela, on viendrait à bout.

— Vous n'avez pas peur, vous ?

— Homme de peu de foi ! fit-elle en levant la main avec un geste de reproche.

— Ah ! reprit-il, quand vous parlez ainsi, je vous crois capable de tout ! même de séduire vos deux belles-mères ! Car cela vous fait deux belles-mères, Odile !

M. Montaubray rentrait. Richard, qui allait sortir, resta quelques instants de plus ; on prit des arrangements en vue de la célébration prochaine du mariage, et Brice retourna chez lui, plus léger de cœur qu'il n'en était sorti le matin.

Seule dans sa chambre, Mlle Montaubray resta longtemps pensive avant de se mettre au lit.

— Deux belles-mères, c'est pourtant vrai, se dit-elle, car la grand' mère d'Yveline est presque une mère pour lui... et les enfants pourraient bien apprendre à me haïr... Mais si c'était facile, il n'y aurait pas de mérite ! Et je veux qu'il soit heureux ! Je l'ai pris avec toutes les blessures de son âme, toutes les tristesses de son cœur ; c'est à moi de les guérir... et s'il faut pour cela que mon amour fasse des miracles... il en fera.

IV

Les Pignons flamboyaient par toutes leurs ouvertures, le soir d'octobre où Richard Brice y amena sa jeune épouse

Mme Brice mère avait tenu à faire grandement les choses. Tant par ostentation que par calcul habile, elle avait convoqué toute sa parenté et la plupart de ses amis au dîner qu'elle donnait ce jour-là aux nouveaux mariés qui revenaient de leur voyage de noces. Elle s'était dit qu'il serait plus commode pour la jeune femme, aussi bien que pour elle-même, de faire sa connaissance et celle des enfants au milieu d'une réunion nombreuse, qui remettrait à plus tard la responsabilité des épanchements.

Y aurait-il un jour des épanchements entre Mme Richard Brice et sa belle-mère ? Celle-ci n'en était pas sûre, et après avoir commencé par se dire qu'elle saurait bien arrêter dès le principe toute espèce d'explication entre elle et sa nouvelle bru, elle se demandait maintenant avec un vague mécontentement s'il n'y aurait jamais moyen de lui énumérer, une fois pour toutes, les choses nombreuses auxquelles il faudrait renoncer.

Les deux femmes s'étaient rencontrées pour la première fois deux jours avant le mariage. La grand'mère, très femme du monde, malgré son incontestable despotisme, avait exactement rempli tous ses devoirs ; elle l'avait même fait vis-à-vis de M. Montaubray avec une insensible nuance de déférence, qui lui avait immédiatement gagné le cœur du vieux député. On n'aurait jamais pu dire sans paroles, d'une façon plus explicite : " Je sais tout l'honneur que vous nous faites, monsieur ! "

Vis-à-vis de sa belle-fille, c'était différent. Mlle Odile, jusqu'à l'heure de son mariage, ne devait être aux yeux de la mère de Richard qu'une personne adroite, venue mal à propos se jeter au travers de l'existence du jeune veuf, et de laquelle on se serait fort bien passé ! On était polie, cependant, avec une légère indication de condescendance, destinée à régler les distances d'une façon convenable. Pourvu que Mlle Odile n'eût pas le caractère romanesque et sentimental !

Dans une situation aussi tendue que l'était la leur, pourrait-on imaginer pire mésaventure qu'une femme adonnée aux larmes, et qui pleurnicherait en demandant les enfants de son mari ? Cette appréhension ne devait pas se réaliser, et Mme Brice mère put le constater avec un certain plaisir.

Au sortir de l'église, tout était changé ! La belle-mère des enfants de Richard pouvait témoigner un désir aussi modéré que légitime de se faire présenter les petits êtres dans la vie desquels elle était appelée à ne jouer aucune espèce de rôle actif.

La grand'mère fut surprise de ne rien entendre à ce sujet : quelques minutes d'un inévitable tête-à-tête au moment du départ des époux pour leur voyage de noces ne servirent d'aucun prétexte, et Richard seul, en montant en voiture, dit simplement à sa mère :

— Embrassez bien les petits pour nous !

Odile avait appuyé du sourire, et ils étaient partis.

Mme Brice mère aurait dû se trouver au comble de ses vœux ! Et voilà que par une inconséquence naturelle à la faiblesse humaine, — et peut-être aussi plus particulièrement chez elle, — ce silence, cette réserve l'avaient fort désagréablement impressionnée. Se pouvait-il que la jeune femme, dûment avertie par son mari, eût simplement et silencieusement renoncé à l'exercice des droits que Richard avait si hautement revendiqués pour elle ? Était-ce une renonciation muette, un abandon sous-entendu ? Mais alors, ces pauvres petits, comme on les congédiait brusquement d'une vie où personne n'avait plus besoin d'eux !

Et Mme Brice, tout en reconnaissant qu'elle devait être ravie, attendait, avec une anxiété assez forte pour ébranler ses nerfs, le moment où elle devrait présenter son petit-fils Édme au froid baiser de cette étrangère ; Mme de la Rouveraye s'efforçait en vain de la calmer, toute sa placidité ne parvenait pas à atténuer les impatiences de son amie.

Au moment où le coupé qui amenait les époux s'arrêta devant la porte, Richard serra la main de sa femme.

— Du courage, chère Odile, lui dit-il ; nous allons combattre le bon combat.

— Je suis préparée, répondit-elle avec un sourire lumineux.

Ils entrèrent. Dans le grand salon, éclairé par plusieurs lampes les deux grand'mères, tenant chacune un enfant par la main, les attendaient debout. En voyant Richard, Edme et Yveline se précipitèrent vers lui ; il reçut d'abord dans ses bras son fils, plus fort ; au moment où Yveline allait atteindre son père, ses petits pieds s'embarassèrent l'un dans l'autre ; elle serait tombée, si Odile ne l'avait prise au vol, et enlevée à la hauteur de son visage.

Un peu étonnée d'abord, la fillette regarda les beaux yeux qui lui souriaient, et pour réponse elle présenta ses lèvres fraîches. Odile reçut le baiser et le rendit, puis mit l'enfant dans les bras de Richard qui s'était tourné vers elle.

Tout cela s'était fait si vite, que les deux grand'mères n'avaient pas eu le temps de dire un mot, à peine de faire un mouvement. Une inévitable cordialité remplaça l'embarras de la première minute, et c'est en souriant que se fit la présentation, avec le premier échange de politesses.

— Odile, dit Richard, voici mon fils.

Edme n'avait pas quitté la main de son père, contre lequel il se pressait. Il leva sur sa belle-mère un regard chargé de colère et de frayeur.

Odile ressentit un coup, comme si on l'avait frappée en pleine poitrine. Ce regard d'enfant qui portait presque de la haine dans des yeux si semblables à ceux de Richard, lui causait une indicible douleur. A son tour, elle le regarda, cherchant à pénétrer jusqu'au fond de cette jeune âme déjà faussée... Le petit garçon baissa les yeux et recula un peu, comme pour se cacher.

— Ah ! pensa la jeune femme avec une amertume profonde, ce ne serait rien qu'il me haït, si on ne lui avait pas déjà appris qu'il doit me le dissimuler !

Elle se pencha vers lui, prit la petite main glacée qui résistait, et mit un baiser sur le front blanc, un peu étroit, mais haut et pur. Edme recula encore, puis essuya son front avec sa manche.

— Mon fils, dit Richard, qui avait tout observé sans cesser d'écouter Mme Brice, embrasse ma femme, mon cher petit ; c'est ta seconde mère, je l'aime, et tu l'aimeras.

Edme restait immobile.

— Voyons, Edme, fit la grand'mère, qui avait rougi, moitié de vexation, moitié de honte, embrasse donc...madame.

— Ne le pressez pas, chère madame, répondit Odile de sa voix musicale ; mieux vaut attendre plus longtemps et qu'il le fasse de lui-même. Je l'ai embrassé, moi, et pour le moment, cela me suffit. Il sait que je l'aime, et il m'aimera...

Mme Brice mère était restée silencieuse, un peu embarrassée. Mme de la Rouveraye vint à son secours.

— Je crois, dit-elle, chère madame, que vous ferez bien de vous habiller sans plus tarder ; dans une demi-heure, nos derniers invités vont arriver, la maison est déjà pleine... On vous attend avec une véritable impatience...

— Je redescendrai dans un instant, répondit Odile.

Richard l'emmena ; quand ils furent seuls, il tendit les bras à sa femme :

— C'est commencé, dit-il, vous voilà prise dans l'engrenage !

— Ne craignez rien, répondit-elle ; si je n'avais pas peur du chagrin que ces choses-là peuvent vous causer, je ne m'y arrêtera pas ; un instant, je vous assure !

Richard passa dans sa chambre, où il trouva son fidèle Jaffé. Pendant qu'il faisait sa toilette, le brave homme lui racontait les menus événements survenus en son absence. Ni l'un ni l'autre ne faisaient allusion aux modifications que le mariage récent pouvait avoir apportées aux Pignons. Trois coups impérieux firent résonner la porte.

— Jaffé, criait la voix d'Edme, où es-tu ?

Sur un signe de son maître, Jaffé ouvrit, et le petit garçon entra.

— Tu es là, papa ? dit-il avec un peu de surprise. Pourquoi pas dans ta chambre ?

— C'est celle-ci qui sera la mienne à présent, répondit Richard en l'attirant à lui.

— Et à côté, c'est la dame qui demeure ?

— Quelle dame ? demanda son père en feignant l'ignorance.

— La dame qui est venue avec toi... ma... ma belle-mère ! fit-il, en tirant le mot de sa gorge comme avec un effort.

— Tu ne dois pas l'appeler ta belle mère, mon fils, dit Richard, avec un baiser, pour faire passer le reproche ; c'est ta seconde mère, et tu l'appelleras « mannan ».

(*A Suivre.*)

A NEW BOOK BY HON. JAS. G. BLAINE.

A new illustrated history of our country, under the title of "Columbus and Columbia, the Man and the Nation," is announced elsewhere in this paper. It is published by the R. S. Peale Company, of Chicago, Ill., four books in one volume, under the combined authorship of Hon. Jas. G. Blaine, Sec. of State, J. W. Buel, the celebrated author, John Clarke Ridpath, the famous historian, and Hon. Benj. Butterworth, Secretary and Solicitor-General of the World's Fair Association. The publishers announce it as the greatest book of the greatest century ; and a new history of our country with Mr. Blaine as one of the authors, is certainly an event in literature worth considering. See advertisement next number.

TRAITÉ CLASSIQUE

PREFACE.

d'Économie Politique

SELON LA DOCTRINE DE LÉON XIII

— AVEC —

APPLICATIONS AU CANADA



PAR

F.-A. BAILLARGE, Prof

*Professeur de philosophie et d'économie politique au
Collège de la Sainte et redempteur de l'Érudiant.*

PRIX : RELIÉ 75 centins

EN VENTE, CHEZ L'AUTEUR,
Bureaux de l'Érudiant, du Couvent et de la Famille
JOLIETTE, P. Q. (CANADA)
1892.

Un traité d'Économie Politique, c'est un peu du nouveau, au Canada.

Ce qui est un peu nouveau pour nous, ne l'est point en maints endroits.

Les questions relatives au défaut d'équilibre de la richesse sociale s'agitent de plus en plus.

L'écho seul nous frappe, mais cet écho se rapproche de plus en plus.

Nos frères d'armes, des vieux pays, ont à étudier ces questions *pour combattre* le mal. Plus heureux, nous avons à les étudier, pour *prévenir* le mal. Comprenons-nous notre bonheur ? Il est plus facile de se conserver en santé que de se guérir. Notre petit corps social jouit de la santé d'économie ; mais ce corps n'est pas invulnérable ! Les nations européennes ont connu, elles aussi, la jeunesse, la fraîcheur et la vigueur. Comment se sont-elles ainsi changées ? Que signifie cette rage du pauvre contre le riche ? D'où viennent ces haillons qui couvrent la moitié de l'humanité ? Pourquoi ces éclats sinistres de la dynamique ?

Une grande partie de l'humanité est encore dans ténèbres et pouvant fonder des associations ouvrières, etc, les catacombes, il faut à tout prix l'en tirer. Les marchant droit au peuple pour le réconcilier avec l'Église.

Nous faisons des vœux aussi pour que le clergé de l'Ontario, si influent dans la régie des destinées du pays, se livre à l'étude des questions sociales.

Nous sommes persuadé que l'introduction de ce petit traité dans nos maisons d'éducation, dans les dernières années du cours commercial et du cours classique, fera germer dans tous les états, quelques économistes, qui développeront subscéquemment ces notions élémentaires, aideront puissamment un jour à la solution de plusieurs de nos questions en litige.

Les questions de confédération, d'autonomie provinciale, de fédération impériale, d'annexion, de dépendance même, se résoudreont beaucoup plus facilement.

C'est ce que les éducateurs de la jeunesse comprennent de plus en plus ; aussi cet enseignement est partout en progrès. Dès 1888, les évêques de Belgique rendaient cette étude *obligatoire*, même dans leurs *séminaires*.

M. de Mun disait dans un discours récent :
« Je voudrais voir dans tous les diocèses de France un certain nombre de prêtres choisis, jeunes, hardis, intrépides, entreprenants, étudiant les questions sociales et notre unique ambition. »

se préparant à pouvoir les traiter devant un auditoire populaire... ; étudiant les questions agricoles et pouvant en entretenir les paysans, étudiant les questions économiques, c'est le règne de la loi.
La loi procède définitivement de la volonté du législateur.
L'économie Politique procure donc, à sa manière, le règne de Dieu sur la terre, règne qui doit être unique et ambitieux.
Collège Joliette,
Mai 1892.

F. A. B.